



Le directeur général



Secrétaire général

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP RCA

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

La République Centrafricaine (RCA) dispose d'une analyse pays genre, adoptée par le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en 2021, développée avec l'appui technique et financier du PNUD et de l'ONU Femmes. Ce document permet d'avoir un aperçu complet et mis à jour en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les principaux secteurs socio-économiques du pays.

Alors que l'Indice de Développement Humain, établi à 0,404 pour l'année 2022, classe la RCA parmi les « pays à développement humain faible » au rang de 188^{ème} sur 189 pays et territoires¹, les indices sur le genre relèvent des inégalités structurelles et profondément ancrées dans des normes, us et coutumes patriarcaux et discriminatoires. L'Indice d'Inégalité de Genre², estimé à 0,67 en 2023, place la RCA 159^{ème} sur 162 pays. L'IIG prend en compte deux indicateurs santé, avec un taux de mortalité maternelle de 829³ et un taux de fécondité chez les adolescentes de 129,1⁴ ; un indicateur sur la gouvernance, avec un pourcentage de 8,6% de sièges parlementaires occupés par des femmes⁵ ; un indicateur éducation, avec 13,4% des femmes ayant au moins commencé des études secondaires contre 31,3% des hommes ; un indicateur sur l'accès aux opportunités économiques, avec un taux d'activité de 64,4% pour les femmes et 79,8% pour les hommes.

Pour ce qui concerne le statut juridique des femmes, la RCA a ratifié les principaux instruments internationaux en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). La juridiction nationale prône l'égalité entre les hommes et les femmes, inscrite dans la Constitution⁶

¹ Rapport sur le développement humain 2022, PNUD.

² L'indice d'inégalité de genre (IIG) correspond à l'écart entre l'IDH des femmes et celui des hommes dans les trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé, l'éducation et le contrôle des ressources économiques.

³ Pour 100 000 naissances vivantes (2017).

⁴ Naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (2015-2020).

⁵ A présent (novembre 2023) le pourcentage est monté à 12,8% - 18 femmes députées sur 140.

⁶ Constitution adoptée par voie référendaire le 13 décembre 2015.

(Préambule, paragraphe 18, art.3 et art.7), et d'une série de lois nationales⁷, notamment la loi sur la parité⁸, stipulant un quota d'au moins 35% des femmes dans toutes les instances de prise de décision étatiques, des partis politiques, du secteur privé et de la société civile - électives et nominatives. Malgré la solidité de l'arsenal juridique national en matière de genre, le manque de certains décrets d'application, des dispositions contradictoires du droit coutumier, la faible représentativité des femmes dans le système judiciaire⁹ et le contexte d'impunité qui prévaut en RCA, affaiblissent l'accès effectif des femmes à la justice.

Le cadre institutionnel des interventions en faveur de la promotion du genre est placé sous la tutelle du Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MPGPFFE), doté d'une Politique Nationale d'Égalité et d'Équité révisée pour la période 2019-2024. Malgré l'institution de points focaux genre (PFG) dans tous les départements ministériels, la capacité de mobilisation et de coordination genre du MGPFFE demeure faible. En termes de faiblesses institutionnelles, les déficits de personnel et de ressources financières sont à énumérer parmi les causes principales, alors que l'organigramme du Ministère n'a pas été adopté depuis sa division du Ministère des Affaires Humanitaires.

Dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et en particulier les violences sexuelles (VS), l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR)¹⁰, agit en collaboration avec les Forces de Sécurité Intérieures (FSI), les Brigades et les Commissariats dans la prévention et le référencement des survivant(e)s vers les services de prise en charge. Avec plus de 10,000 cas de VSBG enregistrés par an¹¹ - et en continue augmentation, l'offre de services gratuits de prise en charge holistique reste insuffisante¹², sans compter le grand nombre de cas non dénoncés, entre autres à cause de la stigmatisation des victimes et de l'impunité.

Selon les données de la dernière enquête MICS6-RCA (2018-2019), 60% de femmes âgées de 20 à 24 ans sont mariées ou en couple avant l'âge de 15 ou 18 ans¹³ ; les Mutilations Génitales Féminines (MGF) touchent 21,6% des femmes et des filles âgées entre 15 et 49 ans¹⁴ ; 80% des femmes et 84% des hommes ont des attitudes d'acceptation face à la violence domestique. Parmi les pratiques traditionnelles néfastes, et en dépit des amendements au Code pénal depuis 1966, le lévirat et le sororat sont toujours pratiqués. La dote, réintroduite dans le Code de la famille en 1997 alors que précédemment abrogée, continue à renforcer la coutume qui associe la jeune fille à la famille de son futur mari, en limitant l'accès équitable des femmes à l'héritage de leur famille d'origine, malgré le fait que la loi foncière, actuellement en cours de révision, accorde aux femmes un accès équitable à la terre.

⁷ Liste non exhaustive des textes nationaux dédiés à la promotion de l'égalité des sexes et de protection des droits des femmes : loi sur la santé de la reproduction (loi Bangayassi, 2006), loi portant protection de la femme contre les violences en RCA (2006), loi sur les droits et obligations des personnes vivant avec le VIH/SIDA (2006), loi portant organisation de l'aide légale (2020), loi relative à la lutte contre la traite des personnes en République centrafricaine (2022).

⁸ Loi n°16.004 du 24 novembre 2016.

⁹ 9,8% de femmes magistrats, 5% de femmes dans le corps des avocats, 44,4% à la Cour Constitutionnelle (Rapport d'analyse sexo-spécifique, ONU Femmes/PNUD, 2021).

¹⁰ Instituée par Décret ministériel en 2015.

¹¹ Rapport annuel des statistiques de VBG (Janvier-Décembre 2020), GBVIMS-RCA.

¹² « 39% des 1,621 cas de viol ont eu accès aux services de prise en charge médicale dans un délai de 72 heures » (GBVIMS, 2018).

¹³ Indicateur ODD531

¹⁴ Indicateur ODD532

Parmi les formes de violences basées sur le genre, les violences économiques (dénier de ressources, privation de la liberté d'exercer une activité génératrice de revenus, confiscation des espèces, destruction des biens, empêchement à la libre circulation ou à la participation aux activités de formation professionnelle, ...) représentent un obstacle à l'autonomisation économique des femmes. En RCA, la pauvreté a une dimension sexo-spécifique, avec un taux de pauvreté en milieu rural de 81% chez les femmes et 69% chez les hommes¹⁵. Selon les données du BIT (2019), plus de 80% des femmes œuvrent dans le secteur informel de l'économie rurale et dans le petit commerce ; 81% des femmes sont actives dans le secteur de l'agriculture, où la division du travail selon les sexes attribue souvent aux femmes les cultures vivrières et les travaux de semis, la récolte et la transformation. En ajout aux tâches productives, selon les normes traditionnelles, les femmes sont en charge des fonctions reproductives, incluant la gestion du foyer, l'éducation des enfants et les soins aux personnes âgées ou malades de la famille.

Les racines de la discrimination basée sur le genre sont à rechercher aussi dans le secteur de l'éducation, où l'indice de parité genre (rapport entre le nombre de filles et garçons scolarisés) est significativement faible dans tous les niveaux d'enseignement. Sur la période 2018-2019, il y avait respectivement environ 8 filles dans le cycle primaire et 6 filles dans le cycle secondaire, pour 10 garçons¹⁶. Chez les adultes, 75,1% des femmes est analphabète, contre 52,6% des hommes¹⁷.

En termes de participation politique et de leadership des femmes, le pourcentage de femmes membres du Gouvernement (2021) est passé de 17% à 25% des postes ministériels, bien en dessous du seuil de 35% établi par la loi sur la parité.

En matière de participation des femmes à la consolidation de la paix, le 6 Février 2019 la RCA a signé l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) entre le Gouvernement et 14 Groupes Armés prenant part au dialogue politique de Khartoum, déroulé en présence de 9 femmes sur 49 négociateurs, trois d'entre elles représentant le gouvernement et une représentant un groupe armé¹⁸. A l'heure actuelle, les organisations des femmes leaders, notamment le réseau African Women Leaders Network (AWLN RCA) soutenu par la MINUSCA et ONU Femmes, continuent leur mobilisation pour assurer une participation et une prise en compte systématique des besoins spécifiques des femmes et des filles dans le processus de paix et de dialogue politique en cours au niveau national. Après la signature en 2019 du Communiqué conjoint avec le Nations Unies sur les violences sexuelles liées au conflit (VSLC), le Gouvernement centrafricain a mis en place, en 2021, un comité stratégique présidé par le Chef de l'Etat, et adopté un plan d'action pour la période 2022-2024.

Les chiffres humanitaires restent alarmants : sur une population d'environ 6,1 millions d'habitants, 3,4 sont dans le besoin d'assistance humanitaire¹⁹ ; 740,833²⁰ sont réfugiés et 440,840 personnes déplacées internes²¹. Les risques de protection pour les femmes et les enfants restent très élevés, particulièrement en termes de violence sexuelle, travail forcé et recrutement par les groupes armés.

Dans ce contexte, le CLIP²² Genre pour la RCA est né de l'effort d'aligner le Plan d'Action de l'UE sur l'Egalité entre les Hommes et les Femmes (GAP III) 2021-2025 au document stratégique principal de

¹⁵ Rapport final RCPA 2017-2021

¹⁶ Plan Sectoriel de l'Education, 2020-2029

¹⁷ MICS6-RCA, 2018-2019

¹⁸ Rapport national de la mise en œuvre du programme d'action et la déclaration de Beijing+25, MPFFPE, 2019.

¹⁹ OCHA, Humanitarian Needs Overview (HNO), janvier 2023

²⁰ Rapport de la commission du mouvement de population (CMP), avril 2023

²¹ DTM, IOM, 2023

²² Country Level Implementation Plan (Plan de mise en œuvre au niveau pays)

la coopération européenne en RCA, le MIP²³ 2021-2027, et aux politiques et stratégies nationales en matière d'égalité des sexes. Pour ce faire, le CLIP a été élaboré à partir des consultations internes et externes ; avec les Etats-Membres (France) et les Agences européennes de coopération au développement (AFD, AICS, ENABEL) agissant dans le pays ; ECHO et les Missions PSDC (EUAM et EUTM) ; le Ministère en charge de la promotion du genre ; la société civile²⁴, et en particulier les organisations de femmes et de défense des droits des femmes ; les organisations internationales (Banque Mondiale, ONU Femmes, UNFPA, MINUSCA). Le CLIP est ainsi conçu comme un document de référence dynamique, qui sera mis à jour régulièrement à l'occasion des revues annuelles conduites par l'UE avec les Etats Membres (EM), dans le cadre du rapportage du GAP III. Cette version constitue la première révision du document, datée à novembre 2023.

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

La DUE en RCA contribue aux objectifs globaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, fixés dans la Stratégie d'égalité de genre 2020-2025 de l'UE. Pour ce faire, le Plan d'Action Genre (GAP III) est décliné dans ce plan de mise en œuvre au niveau pays, en ligne avec les piliers prioritaires d'intervention du Programme Indicatif Multiannuel (MIP) 2021-2027, les engagements des Etats membres et les priorités nationales exprimées dans la politique sectorielle. Pour les programmes et projets nouvellement développés, de manière transversale aux secteurs prioritaires, des analyses genre ont permis et permettront la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons en phase de la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des résultats attendus et de l'impact. Sur la base des analyses genre déjà disponibles au niveau national pour les différents secteurs, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de consultation régulier avec les Ministères sectoriels et les organisations féminines et de défense des droits des femmes²⁵, la prise en compte du genre est améliorée dans les actions en cours. La désagrégation des données et des indicateurs par sexe et par âge et, si possible, par handicap et/ou autres facteurs de vulnérabilité pertinents (déplacement, VIH/SIDA, minorité religieuse, peuples autochtones, ...), permet d'affiner les analyses genre et de prendre en compte les intersectionnalités pour des actions plus inclusives.

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, et afin de contribuer significativement à l'atteinte de résultats du GAP III, la Délégation veille à ce qu'au moins 85% des nouvelles actions considèrent la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comme objectif significatif ou principal, pour chaque secteur prioritaire du MIP²⁶. Les entités de l'UE en RCA, ainsi que les Pays Membres et les Agences de coopération au développement sont engagés à l'adoption des approches clés du GAP III : l'approche transformatrice, la prise en compte des intersectionnalités et l'approche basées sur les droits humains.

Le Nexus humanitaire – développement – paix prend en compte la dimension genre, afin de s'attaquer aux causes profondes de vulnérabilité aux crises récurrentes, y compris les disparités de pouvoir entre hommes et femmes et les discriminations basées sur le genre. La prise en compte transversale de la

²³ Multi-Annual Indicative Program (Programme Indicatif Pluriannuel)

²⁴ Les organisations féminines consultées : AFERSE, AFJC, ALWN, GEPAD, OFCA, OMCD, REFAMP, RELEFCA.

²⁵ Le Comité de coordination sectorielle (CCS) sur le genre, les VBG et Femmes, Paix et Sécurité, mis en place par Décret du Premier Ministre en 2022, dans le cadre de la mise en application des orientations du Comité Directeur de suivi de la mise en œuvre du RCPA.

²⁶ 100% des actions adoptées pour l'AAP 2021 (santé), 2022 (éducation, NaturAfrica, TCF) et 2023 (santé, genre, foret) ont au moins le GM1 ; une action de l'AAP 2023 a le GM2.

protection²⁷ et du genre dans l'action humanitaire, tel qu'adoptée systématiquement par ECHO et dans les projets humanitaires bilatéraux et multilatéraux des EM (France, Italie), permet non seulement une protection renforcée des femmes et des filles dans les contextes de crise, mais aussi la prise en compte de leurs besoins spécifiques à travers une participation active à la planification de la réponse humanitaire, un accès plus équitable à l'aide et une représentativité accrue des femmes et jeunes filles dans les mécanismes de retour d'information des bénéficiaires.

Sur la base du contexte pays et des priorités en termes d'égalité de genre et autonomisation des femmes, ainsi que les actions européennes d'aide humanitaire et coopération au développement en cours et futures, trois (03) domaines d'engagement thématiques²⁸ du GAP III résultent particulièrement pertinents pour la RCA :

- ***Garantir l'absence de toute forme de violence de genre (domaine thématique 1)***

Tenu compte de l'ampleur des violences basées sur le genre en RCA, dans toutes ses formes et dans tous les secteurs, la DUE appuie la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les VSBG à travers un programme dédié à la prévention et à la prise en charge holistique des survivantes (Genre III – Fonds BEKOU). A travers l'appui au cluster humanitaire de protection, en particulier au sous-cluster VBG, ECHO continue à appuyer la délivrance des services de prise en charge en situation de crises et déplacement, ainsi que la collecte des données des incidents de protection par les acteurs humanitaires. ENABEL, à travers le programme d'appui au cycle électoral, a appuyé jusqu'à 2022 la sensibilisation des partis politiques et le monitoring des violences électorales et institutionnelles basées sur le genre, en collaboration avec le Forum des Femmes Parlementaires. EUAM et EUTM, à travers leur expertise genre, contribuent à la mise en œuvre du communiqué conjoint de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit, l'opérationnalisation de l'UMIRR et le renforcement des capacités du réseau des femmes policières. Les violences économiques, et les risques de violence domestique, sont aussi pris en compte dans l'élaboration et mise en œuvre des projets d'autonomisation économique.

- ***Renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes (domaine thématique 3)***

Pour les initiatives de renforcement du secteur de la santé en RCA, l'approche de la gratuité ciblée (ciblant les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes et les survivantes de VBG) permet aux bailleurs impliqués (DUE, ECHO, France, AFD, AICS) de contribuer directement et indirectement à l'amélioration de l'offre de services de santé aux femmes et aux filles ainsi que de promouvoir leurs droits sexuels et reproductifs (domaine thématique 2).

²⁷ 4 éléments clés de la prise en compte transversale de la protection (*protection mainstreaming*): 1) sécurité, dignité et ne pas nuire ; 2) accès significatif ; 3) redevabilité ; 4) participation et autonomisation.

²⁸ Six domaines d'engagement thématiques du GAP III : (1) Garantir l'absence de toute forme de violence de genre ; (2) Promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs ; (3) Renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ; (4) Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité ; (5) Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et la sécurité ; (6) Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

Les inégalités marquantes dans le domaine de l'éducation sont adressées à travers un nouveau programme incluant des actions ciblées à l'égalité de genre (*gender targeted*) et transversales (*gender sensitive*), tels que des mesures d'accompagnement spécifique pour le maintien à l'école des filles vulnérables au mariage précoce et forcé, et la formation en protection des enseignants, femmes et hommes. Les projets sont menés en complémentarité et coordination avec les actions déjà en cours dans les domaines de l'éducation en contextes d'urgence (ECHO) et de l'éducation secondaire, l'enseignement supérieur et la formation continue (France). Les analyses et programmes en cours sur les opportunités de formation professionnelle et l'accompagnement à l'emploi et l'auto-emploi des jeunes filles et garçons (projet conjoint AFD-DUE) dans des domaines non-traditionnels permettront de « relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique » (domaine thématique 6).

- ***Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité (domaine thématique 4)***

La DUE, dans le cadre du programme d'appui à la consolidation de l'Etat, a engagée dans la promotion de la participation politique des femmes, particulièrement en vue du dialogue républicain en cours et des élections locales prévues en 2024, à travers la mobilisation des réseaux des femmes candidates et élues, la sensibilisation des parties politiques et l'éducation civique sensible au genre. Le mouvement féminin est aussi renforcé à travers la mise en œuvre de la feuille de route pour un engagement vers la société civile de l'UE. Sur la base des consultations eues avec les associations et réseaux de femmes leaders, la priorité sera donnée au renforcement des capacités organisationnelles des groupes féminins nationaux, y compris la structuration des réseaux, afin de favoriser leur accès aux dividendes de développement pas seulement en tant que bénéficiaires de l'aide mais aussi comme partenaires de mise en œuvre et agentes de changement. Dans le cadre des efforts pour la réinstauration de l'Etat de droit et de la présence de l'Etat, l'action de l'UE contribuera, à travers son programme, à réduire les obstacles spécifiques des femmes et des filles en matière d'accès à la justice, y compris transitionnelle et traditionnelle ; un appui sensible au genre à l'état civil permettra de réduire les inégalités en matière d'enregistrement de naissances (dont les mères célibataires ou celles qui n'ont pas certificat de mariage sont souvent discriminées), afin de protéger les droits civiques et l'accès aux services sociaux des citoyens et des citoyennes.

L'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la sécurité (DUE, FPI, PSDC) prendra en compte les recommandations formulées²⁹ par les organisations de défense des droits des femmes et du Plan d'action national de mise en œuvre de la R1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et permettra ainsi d'intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et la sécurité (domaine thématique 5).

La mise en œuvre de ce plan permettra d'améliorer l'offre et la demande de services sociaux de base et des opportunités de relèvement : le ciblage des bénéficiaires sera plus équitable, l'accès des femmes et des filles sera effectif et leur autonomisation promue.

Matrice indicative d'alignement des domaines thématiques du GAP III au MIP 2021-2027

²⁹ Présentation de la Stratégie de RSS sensible au genre en septembre 2021 (AFJC, OXFAM)

Piliers du MIP	Sous-secteurs du MIP	Actions phares	Domaines GAP III	Indicateurs GAP III
Paix, sécurité, justice et gouvernance (PSJG)	Gouvernance et état de droit	Suivi des indicateurs genre dans le cadre du programme d'appui à la bonne gouvernance sous AAP 2024	5	Nombre d'actions de l'UE sur la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix, les négociations de paix, la résolution des conflits et la reconstruction/réhabilitation qui ont utilisé ou se sont basées sur, entre autres, une analyse de genre
		Soutien au mouvement féminin à travers la mise en œuvre de la feuille de route de l'UE d'appui à la société civile en RCA	4	Nombre de femmes défenseurs des droits humains qui ont reçu un soutien de l'UE
		Appui à la participation des femmes dans le processus électoral et dans les instances de prise de décision locales et nationales	4	Existence de données actualisées sur les femmes en politique et sur la violence (y compris en ligne) et les abus dont sont victimes les femmes en politique et dans la vie publique aux niveaux régional, national et local
		Appui à la participation active des femmes dans le dialogue républicain, ainsi que son mécanisme de suivi		
Développement humain (DH)	Education	Promotion de l'accès des jeunes filles à l'éducation dans le cadre du Programme d'appui à l'éducation sous AAP 2022	3	Parité des sexes dans les taux de scolarisation et d'achèvement des études primaires et secondaires Rapport entre le nombre de femmes et d'hommes ayant bénéficié de l'EFP/du développement des compétences et d'autres programmes d'accompagnement à l'emploi
	Santé	Appui à la mise en œuvre de la gratuité ciblée dans le cadre du Programme de Renforcement du Système de Santé en République centrafricaine (RCA) sous AAP 2021 et 2023	2	Nombre de personnes ayant un meilleur accès aux services de santé, ventilé au moins par sexe
	Genre	Appui à la mise en œuvre de la PNG et de la SNLVBG ³⁰ sous AAP 2023	1	Nombre de personnes bénéficiant de programmes financés par l'UE pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste

³⁰ Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

				Nombre d'OSC de base bénéficiant du soutien de l'UE (ou atteintes par celui-ci)
Transition verte et développement durable (TVDD)	Agriculture et développement rural	Promotion de l'accès équitable des femmes aux opportunités d'autonomisation, en particulier dans le secteur de l'agriculture résiliente au changement climatique, sous AAP 2023	3	Nombre de bénéficiaires, ventilés au moins par sexe, ayant accès à des services financiers Nombre de femmes bénéficiant d'une formation accrue, de ressources financières, de technologies ou d'autres ressources pour une production alimentaire durable et sûre, une énergie durable, des transports durables et des sources d'eau propres, pour la consommation familiale ou pour des utilisations productives
	Gestion des ressources naturelles et biodiversité	Soutenir la participation des femmes aux mécanismes locaux et nationaux de gestion des ressources naturelles et protection de la biodiversité sous AAP 2022	6	Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, dans toute leur diversité, de militants et de défenseurs des droits environnementaux agissant en tant qu'agents du changement dans la lutte contre le changement climatique et la recherche de la justice environnementale, aux niveaux local, national et régional, ventilé au moins par sexe.

3. Action (s) ciblée (s) en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Dans le cadre des financements en cours, le programme Genre III est entièrement dédié à la promotion de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes (marqueur genre 2). Le programme, en cours de mise en œuvre depuis juillet 2021 sous financement du Fonds Békou³¹ se compose de deux projets, pour un montant global de plus de 6 millions d'euro. Le projet « Les femmes et les filles créent le futur³² », mis en œuvre par un consortium d'ONG internationales et nationales³³, sur une durée de 36 mois et avec un budget de €6,100,000, est axé sur la prévention des VBG et la prise en charge holistique des survivant-e-s. La deuxième composante du programme prévoit le déploiement d'une mission d'assistance technique auprès du MPGPFFE, pour un montant de €760,000.

Dans le cadre du MIP 2021-2027, un programme dédié entièrement à la problématique d'égalité des genres a été inscrit dans la programmation de l'année 2023. La promotion de l'égalité de genre est incluse dans la priorité numéro 2 du MIP « Développement Humain », sous l'objectif spécifique numéro 3 (OS3) « *Promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation de la femme et appuyer la lutte*

³¹ Fonds fiduciaire de l'Union Européenne pour la RCA.

³² Prévention et réponse aux VBG en RCA à travers le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs centrafricains et l'autonomisation socio-économique des femmes et filles vulnérables aux VBG.

³³ Consortium d'Organisations-Non-Gouvernementales : International Rescue Committee (IRC), Danish Refugee Council (DRC), Humanité et Inclusion (HI) et International Medical Corps (IMC) ainsi que huit ONG locales.

contre les violences basées sur le genre ». Deux (02) résultats attendus (RA) ciblent verticalement le genre : le R1 OS3 « *L'accès aux services de base, l'autonomisation sociale, économique et la participation citoyenne des femmes et des filles sont renforcés* » et le R2 OS3 « *La prise en charge holistique des victimes des VBG est améliorée* ». L'objectif général de l'action sera de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en particulier celles issues des groupes les plus vulnérables, notamment les survivantes de traite et les déplacées, réfugiées et retournées. Les objectifs spécifiques (OS) de cette action sont : (OS1) *Promouvoir l'autonomisation économique des femmes, grâce à un accès équitable aux opportunités d'emploi décent et moyens de subsistance durables, ainsi qu'un contrôle amélioré des moyens de production* ; (2) *Accompagner la mise en application de la loi portant lutte contre la traite des personnes, notamment les femmes et filles vulnérables à l'exploitation sexuelle et aux travail et mariage forcés* ; (3) *Améliorer la prise en compte efficace de l'égalité des sexes dans les lois, politiques et stratégies nationales, ainsi que leur mise en œuvre, à travers un appui institutionnel en faveur de l'agenda nationale genre*.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

La Délégation de l'UE en RCA continue à soutenir, en collaboration avec les Etats Membres, la participation active des femmes aux instances de prise de décision dans tous les domaines de la vie publique, à travers des dialogues politiques et stratégiques sensibles aux questions de genre et autonomisation des femmes.

En termes de conformité de la juridiction nationale avec les engagements régionaux et internationaux en matière de genre à travers l'abrogation des textes de loi discriminatoires, l'UE appuiera l'adoption du Code de la famille révisé, actuellement en cours de relecture au niveau de l'Assemblée Nationale. Le projet de révision propose un amendement de l'article 254, qui confère jusqu'à aujourd'hui au mari l'exclusivité du pouvoir en tant que chef de famille, pour le répartir équitablement entre les époux.

Dans le contexte politique actuel, l'UE continuera à soutenir le plaidoyer de haut niveau pour une meilleure représentativité des femmes aux mécanismes de la consolidation de paix et de la réconciliation nationale (RCPCA, CVJRR), ainsi qu'en termes de prise en compte des questions d'égalité dans les priorités nationales identifiées dans le Plan National de Développement (PND) en cours d'élaboration. L'UE est engagée, dans le cadre du groupe inter-bailleur G5 à plaider pour une mise en application de la loi sur la parité, y compris en vue des élections municipales et régionales annoncées pour octobre 2024 et pour lesquelles une révision de la loi électorale est envisagée³⁴. Dans le cadre de l'appui de l'UE à l'Autorité Nationale des Elections (ANE), l'UE soutiendra le processus électoral avec une approche transformative en matière de genre³⁵, afin d'encourager la participation des femmes en tant qu'électrices, observatrices électorales et candidates ; les activités d'éducation civique et prévention de la violence électorale prendront aussi en compte les violences électorales basées sur le genre.

L'appui à la société civile en RCA étant un vecteur stratégique pour la promotion du genre, le mouvement féminin et féministe sera renforcé dans le cadre de l'engagement de l'UE avec les organisations de la société civile (OSC), à travers la Feuille de Route adoptée en 2023. Cette dernière reconnaît la contribution des organisations féminines à la bonne gouvernance locale et nationale, et

³⁴ La loi électorale en vigueur prévoit, pour les élections législatives, sénatoriales et régionales que les partis politiques présentent au moins 35% de femmes dans les listes électorales, ce qui n'a pas été appliqué au cours des élections de Décembre 2020.

³⁵ Mise à disposition d'une expertise genre sur le fichier électoral.

identifie les besoins en termes de protection et renforcement de capacités des organisations de défense des droits des femmes. Depuis 2022, le projet « *Appui à la société civile en République Centrafricaine* », financé par la ligne thématique société civile, vise entre autres à renforcer la capacité des OSC afin qu'elles promeuvent les initiatives des femmes et des jeunes et que ces dernières soient pleinement impliquées dans les discussions politiques pour amplifier la prise en compte des questions de genre. Au cours de l'année 2023, 64 représentants et représentantes des OSC et points focaux genre des Ministères sectoriels ont été formés sur la prise en compte du genre dans leurs programmes respectifs. Le programme genre du MIP, dont le démarrage est prévu en début 2024, prévoit aussi la mise en place d'un cadre de concertation avec les organisations de femmes et de défense des droits des femmes, y compris les réseaux des femmes issues des organisations professionnelles (rurales, juristes, médias, ...), politiques (élues, candidates, ...) et en défense des catégories vulnérables (handicapées, autochtones, vivant avec VIH/SIDA, ...).

Les documents d'analyse sectorielle découlant du Programme Indicatif Multiannuel (MIP) 2021-2027 intègrent une perspective de genre ; à tel propos, la DUE s'est dotée en 2022 d'une analyse des conflits sensible au genre pour la RCA, à travers la mise en valeur des analyses produites dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de deuxième génération de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et résolutions annexes, adopté en 2019, ainsi que sa mise à jour à travers le dialogue continu avec les parties prenantes soutenant l'agenda Femmes, Paix et Sécurité dans le pays. Dans une même perspective, la nouvelle stratégie de la DUE en RCA pour les droits de l'homme, publiée en juillet 2023, est sensible au genre et aux intersectionnalités, en application des principes de ne laisser personne par compte et lutter contre les formes multiples de discrimination. Le premier des cinq objectifs spécifiques est de « *Promouvoir la pleine jouissance des droits humains par les femmes et les filles et l'égalité des sexes* ».

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

2020 a été une année d'évaluation de moyen et long terme des engagements nationaux et globaux en termes d'égalité de genre et autonomisation des femmes, à travers la production de l'examen approfondi sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Beijing +25, et de la R1325, après 20 ans de son adoption en 2000. Le Forum Global Génération Egalité, conclu à Paris en juillet 2021, a donné la voie pour les engagements futurs, tout en plaçant la jeunesse au cœur du changement en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des sexes.

Sur la période 2021-2025, l'UE, en coopération avec les Etats Membres (EM), participera activement aux groupes thématiques genre, sous le lead du MPGPFFE, afin d'en renforcer le rôle de coordination des acteurs œuvrant dans le domaine. Au sein de l'UE, un groupe de points focaux genre des EM sera constitué et animé régulièrement, afin d'amplifier la visibilité des actions de sensibilisation en matière de genre au niveau national et régional.

L'UE, sous le leadership du MPGPFFE et en concertation avec les autres PTF, soutient régulièrement la participation de la RCA aux initiatives globales de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, notamment :

- La journée internationale de lutte contre les MGF – 6 février
- La journée internationale des droits des femmes – 08 mars
- La journée internationale de la femme africaine – 31 juillet
- La journée internationale de la fille – 11 octobre
- La journée internationale de la femme rurale – 15 octobre
- L'anniversaire de la R1325 du CSNU – 31 octobre

- Les 16 jours d'activisme – du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les VBG) au 10 décembre (journée internationale des droits humains)
- La campagne sur la masculinité positive d'ONU Femmes He for She

L'UE et les EM continuent à encourager, entre autres, les actions de sensibilisation inclusives, promues par les organisations de femmes et/ou de jeunes, y compris la communication pour le changement dans les langues nationales et l'utilisation des moyens de proximité, tels que les radios communautaires, les caravanes, les pièces théâtrales et d'autres formes d'expression culturelle et artistique.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

Le MIP 2021-2027 pour la RCA n'a pas alloué un montant spécifique à la mise en œuvre du GAP III. Cependant, afin d'honorer les engagements de 85 % de toutes les nouvelles actions considérant l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif significatif (marqueur genre 1) ou principal (marqueur genre 2), chaque domaine/secteur prioritaire contribue à l'atteinte des objectifs du GAP à travers des activités spécifiques ciblant l'égalité de genre et/ou à travers l'application de l'approche transformative de genre dans ses stratégies de mise en œuvre. Dans le cadre de l'objectif spécifique sur l'égalité de genre³⁶, un nouveau programme à marqueur genre 2 est inscrit dans la programmation pour l'année 2023, avec un budget de 14 million euro. Enfin, certaines activités transversales de formation, renforcement des capacités, et appui à la production des rapports périodiques nationaux en matière de genre (notamment Beijing+30, CEDAW, ...) pourront être financées sur le Projet de Facilité de Coopération Technique pour la mise en œuvre du MIP.

Version mise à jour du 24 novembre 2023

³⁶ Priorité 2 (DH – Développement Humain), OS3 « Promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation de la femme et appuyer la lutte contre les violences basées sur le genre ».